

Salaire perçu trop bas à celui promis par l'entreprise

Par angel		

Bonjour,

Je m'appelle Gusakova Anna.

J'ai travaillée dans une entreprise X du 18 septembre au 25 septembre. Ma mission consistait à tenir un stand et proposer aux personnes de s'abonner aux revues que je proposais au nom de l'entreprise X. D'après mon contrat de VDI, j'étais censée être payée sur commission. Ayant fais près de 600? de Chiffres d'affaires pendant la période de mon contrat, je devais percevoir 25% de celui-ci. Cela constitue environ 150?. Or, d'après la fiche de paye que j'ai reçue seulement aujourd'hui, j'ai touchée seulement 12? de salaire.

J'aimerais savoir quelles sont les démarches à suivre et à qui puis-je m'adresser?

Cordialement.